

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL

Association déclarée de type Loi 190
3 Rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON
29 juin 2019

Le 29 juin 2019, à 14h15, les membres de la LIGUE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL se sont réunis au Centre des Congrès d'Aix-Les-Bains, Rue Jean Monard (73 100), en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président, et ce conformément aux dispositions statutaires de l'Association.

Membres présents

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, 332 clubs étant aujourd'hui présents ou représentés, correspondant ainsi à un total de licenciés s'élevant à 56 035 sur les 74 368 que compte la Ligue.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur BLATRIE Olivier, en qualité de Président de l'Association. Il est assisté par une Secrétaire de séance, Madame MULAS Janine, en tant que Secrétaire générale de l'Association.

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Documents soumis aux membres

Les documents et rapports suivants ont été soumis aux membres de l'Association en vue de la présente Assemblée générale :

- Rapport d'activités ;
- Rapport des comptes ;

Ordre du jour

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral ;
- Approbation de la vente des locaux de Clermont-Ferrand ;
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos ;
- Désignation des délégués pour l'AG FFBB 2019.

Le Président fait remarquer que l'ensemble des documents a été porté à la connaissance de chacun.

Après débat entre les membres, le Président de séance soumet aux votes les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

- 1) Les différents rapports, à savoir moral, d'activité et financier ;
- 2) L'approbation de la vente de locaux ;
- 3) La désignation des délégués.

Olivier BLATRIE
Président de la Ligue Régionale
Accueil des membres et présentation des élections

Après réalisation de l'émargement et vérification des pouvoirs, Olivier BLATRIE accueille l'ensemble des membres présents pour cette Assemblée générale. Il rappelle l'enjeu ainsi que l'ordre du jour tout en remerciant l'ensemble des membres pour leur investissement et leur présence.

Olivier BLATRIE rappelle que la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basketball a été constituée par la fusion-absorption des Ligues des Alpes et de l'Auvergne par la Ligue du Lyonnais, et ce au cours de l'année 2018 marquant ainsi la première étape de ce rapprochement.

Conformément aux dispositions statutaires de la FFB, il précise qu'un appel de candidature a été effectué en vue de procéder à l'élection de délégués représentants les clubs de la Ligue pour l'Assemblée Générale de la Fédération qui se tiendra à Vittel le 12 octobre 2019.

Olivier BLATRIE
Président de la Ligue Régionale
Allocution d'ouverture et ouverture de l'AG Ordinaire
Présentation des invités et vérification des pouvoirs

Après que le Président ait présenté la personne chargée d'animer cette Assemblée générale, à savoir Monsieur COZETTE David, ce dernier en vient à laisser la parole au Maire d'Aix-les-Bains, à savoir Monsieur Renaud BERETTI. Le Président du CROS, Monsieur Christian LEVARLET s'exprime à son tour avant que ne soit annoncé le respect du quorum par Monsieur Renaud LABARTHE.

Janine MULAS
Secrétaire générale de la Ligue Régionale
Rappel des modalités et présentation du rapport moral

Suite à l'ouverture de l'Assemblée générale ordinaire, l'animateur laisse la parole à la Secrétaire générale de la Ligue Régionale, Madame Janine MULAS.

Elle rappelle ainsi les modalités de vote, étant entendu que sont électeurs à l'Assemblée Générale, les Présidents des Associations en règle avec la Fédération, la Ligue Régionale et le Comité Départemental, notamment au point de vue trésorerie.

Conformément à l'article 7 des statuts de l'Association, les délibérations d'AG ordinaire sont prises à la majorité absolue des voix présentes et représentées. Il est également précisé que, conformément à l'article 8, les propositions de modifications statutaires en AG extraordinaire sont quant à elles adoptées à la majorité des deux tiers des voix présentes et représentées.

Madame Janine MULAS procède ensuite à la présentation du rapport moral de l'Association pour la saison sportive écoulée et soumet celui-ci à l'approbation des membres.

Olivier BLATRIE
Président de la Ligue Régionale
Approbation de la vente des locaux de Clermont-Ferrand

Après avoir présenté les différentes modalités et intérêts du projet de vente concernant les locaux de l'antenne située à Clermont-Ferrand, le Président Olivier BLATRIE soumet cette résolution à l'approbation des membres de l'Assemblée générale.

Jean CELLIER
Trésorier de la Ligue Régionale
Présentation des éléments financiers de l'exercice écoulé

L'animateur invite Jean CELLIER, trésorier de l'Association, pour présenter les comptes de l'exercice clos (2018-2019) puis il laisse ensuite la parole à l'expert-comptable, Monsieur GERARDO Rémi, chargé de dévoiler les grandes lignes du rapport financier par message enregistré.

Monsieur Quentin LOUIS, Commissaire aux comptes, effectue alors son rapport avant que le Vice-président de la Ligue Régionale, Monsieur Gérald NIVELON, ne présente les éléments financiers et le budget prévisionnel pour l'année 2019-2020.

Monsieur Olivier BLATRIE soumet l'approbation des comptes et du budget à l'Assemblée Générale.

Par la suite, la projection d'un film de la saison est proposée à l'Assemblée générale.

Olivier BLATRIE
Président de la Ligue Régionale
Focus sur le fonctionnement de la Ligue Régionale

Olivier BLATRIE se charge d'aborder plusieurs sujets, notamment l'harmonisation des règlements, la Commission des officiels, un plan des infrastructures, les démarches citoyennes ainsi que le succès lié à l'organisation des dernières journées médicales.

Un moment d'échange est également prévu selon un système de questions-réponses entre le Président et l'Assemblée générale, le but étant d'évoquer les points majeurs à venir sur notre territoire.

Sont ensuite abordés les sujets de l'EuroLeague et du tournoi de l'équipe de France avant que ne viennent intervenir les élus fédéraux pour présenter la nouvelle politique.

Animateur
Récompenses individuelles et collectives
Annnonce des résultats et questions diverses

Il est procédé à la remise des médailles d'or de la FFBB et des récompenses à destination des « femmes sur tous les terrains », ainsi que celles destinées aux différents clubs.

Gérald NIVELON, Président de la Commission de surveillance des opérations électorales, vient alors annoncer les résultats des votes concernant les délégués représentants de la Ligue.

Un débat s'étant instauré sur les différents points abordés, il a ainsi été procédé à plusieurs invitations au vote s'agissant des résolutions mentionnées à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les présentations effectuées, approuve à l'unanimité le rapport moral de la saison 2018/2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la présentation du Président, approuve à l'unanimité la vente des locaux de l'antenne de Clermont-Ferrand.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la présentation du trésorier, de l'expert-comptable et du Commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité le rapport financier et les comptes correspondant à l'exercice 2018-2019.

Le budget prévisionnel a été approuvé par l'Assemblée générale avec le détail du vote suivant :

VOTE POUR : 55 706 voix

ABSTENTION : 329 voix

CONTRE : 0 voix

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir délibéré sur la désignation des délégués représentants FFBB, approuve à l'unanimité la candidature des personnes mentionnées ci-après :

- Monsieur BLATRIE Olivier
- Monsieur GILBERT Michel
- Monsieur LABARTHE Renaud
- Monsieur SCOMPARIN Joël
- Monsieur CELLIER Jean (suppléant)
- Monsieur SERRES Alain (suppléant)

Olivier BLATRIE
Président de l'Association
Présentation des événements à venir
Clôture et remerciements

Olivier BLATRIE présente un tour d'horizon des événements qui viendront clore la saison.

Il procède à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et remercie tous les membres, s'agissant notamment de l'approbation des différents rapports.

L'Assemblée Générale donne, à cet effet, tous pouvoirs à ses représentants pour la réalisation de toutes formalités corrélatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 29 juin 2019

Le Président de séance
et de la Ligue Régionale
Monsieur BLATRIE Olivier



La Secrétaire de séance
et de la Ligue Régionale
Madame MULAS Janine



